

SEANCE DU CONSEIL d'ADMINISTRATION PROCES-VERBAL du 10 avril 2025 à 18h

Présents : (12 présents / 18 votants)

Elus et nommés : Mesdames Ingrit DELSUC, Michèle DERRAS, Jeanine DUREPAIRE, Sylvia FOURNIER, Pascale JOUARON, Nathalie LANDREVIE, Nadia LELONG, Yvonne MESRINE, Catherine RAYNAUD, Michèle TERRADE
Messieurs Christian PASCAUD, Jean-Marie TRAPATEAU

SGC Confolens : Laurence BENOIT (responsable du SGC), Karine CHARTIER (CDL)

Agents : Sandrine BOUTANT, Vanessa CHARDAT, Denis FOUCRET, Arnaud LORANT, Brigitte QUERIAUD, Fanny RAYNAUD, Stéphanie TELMAR, Marie Pierre TRICARD

Excusés élus et nommés : Mesdames Monique AUDONNET (procuration donnée à Mme DUREPAIRE), Yvette BARRIER (procuration donnée à Mme FOURNIER), Edith BERGER (procuration donnée à Mme JOUARON), Sandrine BABAUD (procuration donnée à Mme TERRADE), Francette LE NUZ (procuration donnée à Mme LANDREVIE), Agnès ROULON
Messieurs Raymond MARTIN (procuration donnée à M. TRAPATEAU), Benoît SAVY

Excusés invités : Monsieur Cyril BAERT (référent MSA)

Absents : Madame Marie Jo LAROZE

La séance commence par une analyse des questionnaires adressés aux communes de Charente Limousine concernant leur partenariat avec le chantier d'insertion du CIAS CL. En résumé, les communes ayant déjà fait appel au chantier d'insertion sont globalement satisfaites des travaux réalisés ; celles n'ayant jamais souhaité conventionner avec le CIAS CL sont demandeuses d'informations supplémentaires.

Mme Durepaire, vice-présidente poursuit la séance en indiquant les membres excusés et rappel l'ordre du jour de la séance.

1 Désignation du secrétaire de séance

Madame la Vice-Présidente ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Mme Pascale JOUARON est désignée pour remplir cette fonction.

2 Approbation du PV du Conseil d'Administration du 18 février 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du mardi 18 février 2025 a été transmis par courriel le 28 mars 2025.

Au vu de ces éléments, l'assemblée adopte ce procès-verbal de séance du Conseil d'administration à l'unanimité.

3 Finances. Adoption du budget primitif 2025 du CIAS de Charente Limousine

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 et L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications ;

CONSIDERANT que la nomenclature M57 donne la faculté au conseil d'administration de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT le compte financier unique de l'exercice 2024 adopté dans la séance du conseil d'administration du 18 février 2025 ;

Vu sa délibération adoptée lors de la séance du conseil d'administration décidant d'affecter prioritairement le résultat de fonctionnement de 2024 s'élevant à **+ 183 444,06 €**.

Au vu de ces éléments, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Précise** que le budget primitif 2025 du CIAS de Charente Limousine est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024, au vu du compte financier unique 2024 et de la délibération d'affectation du résultat ;
- **Adopte** les sections ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	Dépenses	1 011 394,00 €
	Recettes	1 011 394,00 €
Investissement	Dépenses	115 258,00 €
	Recettes	115 258,00 €

- **Autorise** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Jeannine DUREPAIRE présente chaque ligne du budget primitif 2025 du CIAS CL par section.

Puis, Arnaud LORANT précise que cette année le budget de fonctionnement atteint le million d'euro et détaille quelques dépenses concernant le personnel et celles inscrites à l'article 605 pour les dépenses liées à la Brigade Bleue. Il ajoute également quelques précisions concernant les recettes de fonctionnement notamment sur le nouveau dispositif « Mes légumes solidaires ». Il termine en indiquant les différentes opérations d'investissement qui devraient être réalisées cette année.

4 Adoption du nouveau règlement de l'opération « Mes légumes solidaires » portée par le CIAS CL

La Vice-Présidente explique aux membres du Conseil d'Administration que le présent règlement définit les conditions d'accès à une action solidaire visant à proposer des paniers de légumes frais, livrés à domicile, et à prix réduits, pour les personnes en situation de précarité économique.

Ce dispositif vient en complémentarité des structures d'aide alimentaire existantes et actives sur le territoire de Charente-Limousine.

Le règlement indique également que l'accès aux paniers solidaires ne relève pas de l'urgence alimentaire ; ces situations d'urgence étant prises en compte par les autres structures d'aide alimentaire du territoire.

Ensuite, il précise que l'accès aux paniers sera accompagné d'ateliers pratiques sur la cuisine et la nutrition par exemple, afin de favoriser l'autonomie alimentaire et renforcer les liens sociaux.

Cette aide est facultative et limitée dans le temps et peut être reconductible sous conditions d'éligibilité. Ainsi, un dossier de demande de participation doit être complété chaque année et étudié par une commission composée de trois représentants du CIAS CL dont Jeannine Durepaire et Nathalie Landrevie qui sont membres de droits.

Enfin, il est important de noter qu'il s'agit d'une initiative portée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Charente-Limousine, dans le cadre d'une démarche visant à améliorer l'accès à une alimentation saine, locale et de qualité.

Nathalie LANDREVIE apporte quelques précisions, notamment sur le volume de paniers et sur le fait que le surplus de la production non vendue sera distribué à la MARPA à Montemboeuf. Elle ajoute qu'il serait bien de pouvoir recruter du personnel féminin au sein du chantier d'insertion. Enfin, elle termine en expliquant qu'avec chaque panier, il sera fourni une fiche santé et une fiche recette afin que certains légumes ne soient pas laissés de côté et que ces paniers seront surtout proposés à des personnes en situation de handicap ou des familles monoparentales.

L'assemblée valide la proposition établie ci-dessus.

5 Finances. Adoption des tarifs mis en place dans le cadre de l'opération « Mes légumes solidaires »

Dans le cadre du développement du projet « Mes légumes solidaires », il est nécessaire d'établir les différents tarifs de distribution des paniers de produits frais destinés à être remis à des particuliers habitant la Charente Limousine.

Considérant que le stock de légumes produits par le CIAS de Charente Limousine est assez important et sachant que le poids du panier dépend de la composition du foyer :

- 1 à 3 personnes dans le foyer => panier de 2 kg
- à partir de 4 personnes dans le foyer => panier de 4 kg

Il est proposé à l'assemblée d'appliquer les tarifs suivants pour cette opération :

- 2 euros pour le panier de 2 kg
- 4 euros pour le panier de 4 kg

La totalité des recettes des ventes de paniers de produits frais sera encaissée par le CIAS de Charente Limousine par le biais d'avis des sommes à payer émis par le CIAS CL et envoyé par le centre de traitement aux bénéficiaires.

La Vice-présidente demande à l'assemblée d'adopter les tarifs proposés ci-dessus.

6 Recrutement d'un agent saisonnier au sein du CIAS CL dans le cadre du projet « Mes légumes solidaires »

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2°,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée,

En prévision de la période estivale et de la mise en place du projet « Mes légumes solidaires », il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent saisonnier, dans le cadre d'une mission de livraison de légumes.

Arnaud LORANT précise que pour le moment il est prévu de s'organiser avec les encadrants actuels mais que le CIAS CL se laisse la possibilité de recruter un emploi saisonnier en cas de besoin. Il rappelle que dans le cadre du dispositif « Mes légumes solidaires », un agent sera affecté à la livraison des paniers solidaires avec un camion frigorifique loué par le CIAS CL.

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **PROCEDE** au recrutement d'un agent à temps non complet du 1^{er} juin au 31 octobre 2025, rémunéré au premier échelon du grade d'adjoint technique territorial.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

7 Finances. Adoption des nouveaux tarifs des prestations réalisées par le chantier d'insertion dans le cadre de la brigade bleue à compter du 1^{er} mai 2025

La Vice-Présidente explique à l'assemblée que le CIAS CL est de plus en plus régulièrement amené à répondre à des marchés publics où les prestations réalisées par les agents du chantier d'insertion et notamment la brigade bleue se facturent en mètres linéaires.

Ainsi, afin de pouvoir répondre à ce type de marchés publics, il conviendrait de déterminer de nouveaux tarifs complémentaires plus adaptés.

A compter du 1^{er} mai 2025, il vous est donc proposé de fixer les tarifs de prestations de la manière suivantes :

Pour les travaux en lien avec le SIGIV :

Type de dispositifs	Unité	Prix unitaire
Dispositifs de clôture barbelée		
Fourniture et pose de clôture : 2 rangs de ronce fixés avec des cavaliers à un piquet appointé et fendu en châtaignier, acacia, chêne de 2m, enfoncé d'un tiers et installé tous les 3 mètres.	ml (mètre linéaire)	13,00 €
Fourniture et pose de clôture : 3 rangs de ronce et un piquet appointé et fendu en châtaignier, acacia, chêne de 2m, installé tous les 3 mètres	ml (mètre linéaire)	13,00 €
Dispositifs de clôture mixte		
Fourniture et pose de clôture : 1 rang de ronce fixé avec des cavaliers dans la partie supérieure d'un piquet appointé et fendu en châtaignier, acacia, chêne de 2m, enfoncé d'un tiers et installé tous les 3 mètres et un second fil lisse de diamètre 2.2 mm fixé à l'aide d'isolateur sur la partie inférieure du piquet. Dans le cas d'une descente aménagée, une tranchée est réalisée pour le passage du fil électrique dans une gaine isolée du sol.	ml (mètre linéaire)	13,00 €

Dispositifs de clôture fixe électrique		
Fourniture et pose de clôture : 1 rang de fil lisse fixé avec un isolateur dans la partie supérieure d'un piquet appointé et fendu en châtaignier, acacia, chêne de 2m, enfoncé d'un tiers et installé tous les 10 mètres. Deplus, des piquets de coin d'une hauteur de 2,50m, de 20 cm de diam, longueur hors sol de 1,30m. Dans le cas d'une descente aménagée, une tranchée est réalisée pour le passage du fil électrique dans une gaine isolée du sol. Les poignées de porte et tendeurs sont fournis.	ml (mètre linéaire)	9,00 €
Fourniture et pose de clôture : 1 rang de fil lisse fixé avec un isolateur dans la partie supérieure d'un piquet appointé et fendu en châtaignier, acacia, chêne de 2m, enfoncé d'un tiers et installé tous les 10 mètres. Deplus, des piquets de coin d'une hauteur de 2,50m, de 20 cm de diam, longueur hors sol de 1,30m. Dans le cas d'une descente aménagée, une tranchée est réalisée pour le passage du fil électrique dans une gaine isolée du sol. Les poignées de porte et tendeurs sont fournis.	ml (mètre linéaire)	9,00 €
Fourniture et pose de clôture : 1 rang de fil lisse fixé avec un isolateur dans la partie supérieure d'un piquet appointé et fendu en châtaignier, acacia, chêne de 2m, enfoncé d'un tiers et installé tous les 3 mètres. Dans le cas d'une descente aménagée, une tranchée est réalisée pour le passage du fil électrique dans une gaine isolée du sol. Les poignées de porte et tendeurs sont fournis.	ml (mètre linéaire)	13,00 €
Fourniture et pose de clôture : 2 rangs de fil lisse fixé avec un isolateur à un piquet appointé et fendu en châtaignier, acacia, chêne de 2m, enfoncé d'un tiers et installé tous les 3 mètres. Dans le cas d'une descente aménagée, une tranchée est réalisée pour le passage du fil électrique dans une gaine isolée du sol. Les poignées de porte et tendeurs sont fournis.	ml (mètre linéaire)	13,00 €
Dispositifs de clôture déportée		
Fourniture et pose de clôture : 1 rang de fil lisse fixé avec une queue de cochon à une tige reliée à un piquet en bois installé tous les 3 mètres. Les poignées de porte et tendeurs sont fournis.	ml (mètre linéaire)	13,00 €
Dispositifs de clôture mobile électrique		
Fourniture et pose de clôture : 1 rang de fil lisse fixé avec une queue de cochon à un piquet électrique installé tous les 3 mètres. Dans le cas d'une descente aménagée, une tranchée est réalisée pour le passage du fil électrique dans une gaine isolée du sol. Les poignées de porte sont fournies.	ml (mètre linéaire)	6,00 €

Fourniture et pose de clôture : 2 rangs de fil lisse fixés avec une queue de cochon à un piquet électrique installé tous les 3 mètres. Dans le cas d'une descente aménagée, une tranchée est réalisée pour le passage du fil électrique dans une gaine isolée du sol. Les poignées de porte sont fournies.	ml (mètre linéaire)	6,00 €
Dispositifs de grillage noué à mouton		
Fourniture et pose de clôture : le grillage est fixé par des cavaliers au piquet appointé et fendu en châtaignier, acacia, chêne de 2m, enfoncé d'un tiers et installé tous les 3 mètres.	ml (mètre linéaire)	13,00 €

Pour les travaux en lien avec le Conservatoire des Espaces Naturels :

Type de dispositifs	Unité	Prix unitaire
Dispositifs		
Libération de l'emprise avec retrait ancienne clôture	ml (mètre linéaire)	5,00 €
Fourniture et pose nouvelle clôture	ml (mètre linéaire)	13,00 €

L'assemblée, à l'unanimité, adopte les nouveaux tarifs proposés ci-dessus.

8 Finances. Adoption du budget primitif 2025 du CIAS MARPA Les Cèdres

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 et L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M22 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2024 adoptés dans la séance du conseil d'administration du 18 février 2025 ;

Vu sa délibération adoptée lors de la séance du conseil d'administration décidant d'affecter prioritairement le résultat de fonctionnement de 2024 s'élevant à **38 599,50 €**.

Jeannine DUREPAIRE présente le budget ligne par ligne de ce budget primitif 2025.

Ainsi, le conseil d'administration :

- **Précise** que le budget primitif 2025 du CIAS MARPA Les Cèdres est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2024 et de la délibération d'affectation du résultat ;
- **Adopter** les sections ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	Dépenses	447 622,00 €
	Recettes	447 622,00 €
Investissement	Dépenses	41 250,00 €
	Recettes	41 250,00 €

9 Finances. Débat d'orientation budgétaire 2025 – Budget EHPAD du Pré de l'Etang

Madame la Vice-Présidente informe l'Assemblée que dans la procédure budgétaire, le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue l'étape n° 1, elle conditionne le vote du budget primitif voté avant le début de l'exercice en cours. C'est une étape obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, pour les EPCI comportant au moins une commune de + de 3 500 hab., les EPA (Etablissements Publics Administratifs) comme les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), les conseils généraux et régionaux. Ce débat doit se produire dans le délai de deux mois avant la séance du vote du budget. Le DOB doit obligatoirement se situer chronologiquement à l'intérieur de ce délai. En pratique, certaines collectivités procèdent à la simultanéité des séances : elles ouvrent la session du DOB, procèdent au débat d'orientation, puis à la clôture de la séance, les membres de l'assemblée sortent pendant que le secrétaire rédige un procès-verbal et la délibération puis une seconde séance est ouverte pour permettre le vote du budget. Les grandes collectivités laissent un délai plus long entre les deux séances. La jurisprudence montre cependant que ces pratiques de « simultanéité » font l'objet d'annulation (TA Versailles 16 mars 2011) et l'on peut parfaitement s'en saisir pour faire adopter le budget. La forme et le contenu doivent donc être parfaitement respectés.

L'objectif est de permettre à l'exécutif de présenter en séance publique à l'ensemble des membres d'une collectivité comme aux administrés, les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir : c'est-à-dire souvent l'évolution des taxes locales et l'emprunt. C'est aussi, le moment :

- de discuter sur les grandes sections du budget : investissement comme fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes, mais aussi ;
- de débattre de la politique d'équipement et de sa stratégie financière et fiscale.

Pour permettre au débat d'être animé, les membres de l'assemblée reçoivent préalablement à la séance une note explicative de synthèse, appelé rapport dans les départements et les régions. L'absence de communication de cette note ou de ce rapport constitue un vice de procédure substantiel permettant la saisine du Juge Administratif et permettant de déclarer le vice de procédure de la délibération et son annulation (TA Lyon 09 décembre 2004, Nardone pour les collectivités, TA Versailles 1993 pour les CCAS).

Les éléments nécessaires à ce débat vous sont présentés dans la note annexée au présent rapport.

Après en avoir délibéré la Vice-Présidente demande au conseil d'administration de prendre acte des orientations budgétaires 2025, après avoir entendu l'assemblée qui souhaite prendre part au débat, conformément aux dispositions réglementaires légales.

10 Finances. Compte de gestion 2024 – Budget EHPAD du Pré de l'Etang

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion 2024 dressé par le Receveur reprend les résultats suivants :

Stat A1
N° CDOIQUE DU POSTE COMPTABLE : 016053
NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC COMPTABLES
ETABLISSEMENT : EHPAD DU PRE DE L'ETANG

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS						
50400 - EHPAD DU PRE DE L'ETANG						
Compte de résultat consolidé						
Exercice 2024						
CHARGES						
Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %) (1)
Groupe 1 - Charges afférentes à l'exploitation courante	754 016,00	-77 036,66	0,00	676 979,34	676 979,34	0%
Groupe 2 - Charges afférentes au personnel	3 121 795,94	-38 138,17	0,00	3 083 657,77	3 083 657,77	0%
Groupe 3 - Charges afférentes à la structure	791 927,37	-9 649,41	0,00	782 277,96	782 288,91	1%
TOTAL DES CHARGES	4 667 739,31	-124 824,24	0,00	4 542 915,07	4 542 926,02	1%
EXCÉDENT	-276 749,18	125 824,24	0,00	-150 924,94	131 816,30	-187%

PRODUITS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %) (1)
Groupe 1 - Produits de la tarification	4 202 611,00	0,00	0,00	4 202 611,00	4 387 236,18	5%
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	96 248,59	1 000,00	0,00	97 248,59	196 707,26	103%
Groupe 3 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	92 130,54	0,00	0,00	92 130,54	98 798,88	1%
TOTAL DES PRODUITS	4 390 990,13	1 000,00	0,00	4 391 990,13	4 674 742,32	7%
DÉFICIT						

(1) [(Réalizations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

5/

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

50400 - EHPAD DU PRÉ DE L'ETANG
 Tableau de financement

Exercice 2024
 EMPLOIS

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecarte réalisations - prévisions (en %) (1)
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT						
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	241 582,96	794,26	0,00	242 377,22	242 377,22	0%
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	109 869,79	-7 880,63	0,00	102 069,16	102 069,16	0%
Titre 3 - Autres emplois	0,00	-19 613,24	0,00	-19 613,24	0,00	-100%
TOTAL DES EMPLOIS	351 452,75	-26 619,61	0,00	324 833,14	344 446,38	7%
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	-244 584,32	179 013,49	0,00	-65 570,83	239 673,07	-465%

Tableau de financement

RESSOURCES

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecarte réalisations - prévisions (en %) (1)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	80 781,93	125 824,24	0,00	206 606,17	489 347,41	137%
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres	0,00	19 613,24	0,00	19 613,24	63 468,24	224%
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	26 086,50	4 956,49	0,00	31 042,90	31 303,80	-5%
Titre 3 - Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES RESSOURCES	106 868,43	152 393,88	0,00	259 262,31	584 119,45	126%
PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT						

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

7/

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,
 Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – statuant sur l'exécution du budget 2024 du CIAS – EHPAD du Pré de l'Etang en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le président déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par Madame la responsable du SGC de Confolens, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

11 Finances. ERRD 2024 – Budget EHPAD du Pré de l'Etang

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mme Jeannine Durepaire, délibérant sur l'ERRD 2024 du CIAS – EHPAD du Pré de l'Etang, dressé par M. Jean Marie Trapateau, membre du conseil d'administration du CIAS CL,

Considérant que Mme Jeannine Durepaire, Vice-Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Jean Marie Trapateau, membre du conseil d'administration du CIAS CL, pour le vote de l'ERRD,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite de l'ERRD, lequel peut se résumer ainsi :

Raison sociale :	CIAS - E - P.A.C. LE PRE DE LETANG
FINESSE ET :	160003703

Compte de résultat principal annexes non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

GRUPEL CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

	Budget Exercice 2024				Réalise Exercice 2024			
	Réalisations Exercice 2023	Budget Initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)=(4)-(5)	(6)/(4) (%)
ACHATS								
6011002 Achats stockés et variation des stocks					0.00 €		0.00 €	0.0%
603 Achats non stockés de matières et fournitures	754 020.26 €	634 515.00 €		-111 534.54 €	614 581.46 €	614 581.46 €	0.00 €	0.0%
607 Achats de marchandises					0.00 €		0.00 €	0.0%
709 Rebois, remises, cello ames associées par l'exploitation					0.00 €		0.00 €	0.0%
711 Variation des stocks en cours de production (marchés en décaissement)					0.00 €		0.00 €	0.0%
SERVICES EXTERIEURS								
6111 Soins d'hygiène, prestations à caractère médical					0.00 €		0.00 €	0.0%
6112 Soins d'hygiène, prestations à caractère médico-social					0.00 €		0.00 €	0.0%
6118 Soins d'hygiène, autres prestations de soins					0.00 €		0.00 €	0.0%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que taxis)					0.00 €		0.00 €	0.0%
6242 Transports d'usagers					0.00 €		0.00 €	0.0%
625 Capacités, missions, déplacements					0.00 €		0.00 €	0.0%
626 Frais de voyage et frais de déplacement	5 815.40 €	13 705.00 €		-2 391.30 €	11 304.90 €	11 304.90 €	0.00 €	0.0%
6281 Prestations de nettoyage à l'extérieur	44 044.30 €	55 800.00 €		-4 116.60 €	50 981.32 €	50 981.32 €	0.00 €	0.0%
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur					0.00 €		0.00 €	0.0%
6283 Prestations de nettoyage à l'intérieur					0.00 €		0.00 €	0.0%
6284 Prestations d'alimentation à l'intérieur					0.00 €		0.00 €	0.0%
6287 Coûts - Remboursements de frais et autres	653.00 €			107.76 €	107.76 €	107.76 €	0.00 €	0.0%
6288								
TOTAL GROUPE I	807 862.14 €	764 016.00 €	0.00 €	-77 038.66 €	576 975.34 €	576 975.34 €	0.00 €	0.0%

GRUPEL CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Budget Exercice 2024				Réalise Exercice 2024			
	Réalisations Exercice 2023	Budget Initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)=(4)-(5)	(6)/(4) (%)
621 Personnel extérieur à l'établissement	9 440.79 €	18 300.00 €		-8 079.58 €	9 720.42 €	9 720.42 €	0.00 €	0.0%
622 Remunérations d'intérimaires et honoraires	1 275.60 €	1 000.00 €		0.00 €	1 000.00 €	1 024.75 €	24.75 €	2.5%
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administrations des impôts)					0.00 €		0.00 €	0.0%
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	33 549.55 €	35 000.00 €		-1 450.45 €	33 549.55 €	35 938.40 €	2 388.85 €	7.1%
641 Remunérations du personnel non médical	2 005 254.97 €	2 161 900.00 €		-25 551.94 €	2 131 398.06 €	2 131 816.16 €	418.10 €	0.0%
642 Remunérations du personnel médical					0.00 €		0.00 €	0.0%
643 Remunérations du personnel non médical	767 259.94 €	823 800.00 €		-19 540.06 €	813 029.81 €	813 029.81 €	0.00 €	0.0%
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance					0.00 €		0.00 €	0.0%
646 Prestations familiales	85 744.20 €	80 200.13 €		5 544.07 €	88 579.42 €	88 579.42 €	0.00 €	0.0%
647 Autres charges sociales	6 753.95 €	4 377.81 €			4 377.81 €	4 377.81 €	0.00 €	0.0%
TOTAL GROUPE II	2 950 388.84 €	3 121 755.94 €	0.00 €	-38 136.10 €	3 045 657.77 €	3 045 657.77 €	0.00 €	0.0%

GRUPE III, CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE

		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)-(4)	(5)/(4) (%)
612	Redevances de mairies	10 567,57 €	11 900,00 €	-3 377,19 €	8 522,81 €	0 522,81 €	0,00 €	0,0%
613	Charges locales et de copropriété	72 678,56 €	75 000,00 €	791,26 €	75 791,26 €	75 791,26 €	0,00 €	0,0%
614	Entretien et réparations	8 917,91 €	10 337,37 €	-660,00 €	9 687,37 €	9 687,37 €	0,00 €	0,0%
615	Primes d'assurance	1 000,00 €	1 000,00 €	1 388,00 €	2 388,00 €	2 388,00 €	0,00 €	0,0%
616	Etudes et recherches	20 651,57 €	30 000,00 €	-8 206,00 €	21 793,40 €	21 793,40 €	0,00 €	0,0%
617	Divers			1 182,43 €	1 182,43 €	1 182,43 €	0,00 €	0,0%
618	Information, publications, relations publiques		50,00 €	-31,88 €	18,12 €	28,96 €	10,45 €	60,8%
623	Services techniques et services assimilés	19 005,00 €	20 000,00 €	287,00 €	20 287,00 €	20 287,00 €	0,00 €	0,0%
627	Autres impôts locaux et versements assimilés (administration des impôts)	5 351,57 €	9 000,00 €	5 846,38 €	14 846,38 €	14 846,38 €	0,00 €	0,0%
631	Autres impôts locaux et versements assimilés (autres annexes)							
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, droits de valeurs				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
653	Contribution ESSMS au programme hospitalier de l'infirmerie				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 541,70 €	4 973,15 €	-4 973,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
655	Autres pertes de résultat sur opérations faites en continu				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
657	Subventions				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
658	Charges d'exploitation de gestion courante	5,12 €	5,00 €	-3,55 €	1,45 €	1,45 €	0,00 €	0,0%
CHARGES FINANCIÈRES								
68	Charges financières	174 484,86 €	125 000,00 €	-5 857,34 €	169 142,66 €	169 142,66 €	0,00 €	0,0%
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
673	Taxes, droits sur successions, droits de mutation	14 055,50 €	4 000,00 €	5 554,33 €	9 554,33 €	9 554,33 €	0,00 €	0,0%
675	Autres charges exceptionnelles	2 391,00 €	3 000,00 €	-1 899,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,0%
676	Autres charges exceptionnelles							
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS								
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	433 948,32 €	447 661,60 €		447 661,60 €	447 661,60 €	0,00 €	0,0%
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6813	Dotations aux provisions d'exploitation				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6814	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6815	Dotations aux dépréciations des actifs financiers				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6816	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6817	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6818	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6819	Dotations aux provisions réglementées (BFR)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6821	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer le caractère de BFR				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6822	Dotations aux provisions réglementées pour renforcement des immobilisations				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6823	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'impôt (ESSMS privés)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6824	Autres dotations aux provisions réglementées				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6825	Dotations, à la dépréciation, aux amortissements				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6826	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6827	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6828	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6829	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6830	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6831	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6832	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6833	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6834	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6835	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6836	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6837	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6838	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6839	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6840	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6841	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6842	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6843	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6844	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6845	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6846	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6847	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6848	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6849	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6850	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6851	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6852	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6853	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6854	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6855	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6856	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6857	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6858	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6859	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6860	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6861	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6862	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6863	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6864	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6865	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6866	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6867	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6868	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6869	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6870	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6871	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6872	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6873	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6874	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6875	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6876	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6877	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6878	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6879	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6880	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6881	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6882	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6883	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6884	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6885	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6886	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6887	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6888	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6889	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6890	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6891	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6892	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6893	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6894	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6895	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6896	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6897	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6898	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6899	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6900	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6901	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6902	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6903	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6904	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6905	Rapports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités				0,00 €			

1302 0 000 0000 0000

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 84

[illegible]

| GROUPE IEL, PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES | Budget Exercice 2024 | | | | Réalise Exercice 2024 | | | |
|--|----------------------------|----------------|----------------------|-------------------------|--------------------------------|--------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | Réalisations Exercice 2023 | Budget initial | Virements de crédits | Décisions modificatives | Prévisions budgétaires totales | Réalisations | Ecart réalisations / prévisions (€) | Ecart réalisations / prévisions (%) |
| | | 11 | (2) | (3) | (4)=(1)+(2)+(3) | (5) | (6)=(4)-(5) | (7)=(6)/(4) |
| | | | | | 0 00 € | | 0 00 € | 0,0% |

| AUTRES PRODUITS | | | | | | | | |
|-----------------|---|--|--|--|--|--------|--------|------|
| | | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7611 | Revenus sur amortissements des immobilisations incorporelles et tangibles | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7615 | Revenus sur provisions d'évaluation | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7616 | Revenus sur opérations des amortissements incorporels et corporels | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7617 | Revenus sur opérations des actifs financiers | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 766 | Revenus sur opérations et provisions à inclure dans les produits financiers | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7673 | Revenus sur amortissements incorporels | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7674 | Revenus sur provisions réglementées destinées à rembourser le coureur du basket | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7675 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7676 | Revenus sur provisions réglementées pour remboursement des immobilisations | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7677 | Revenus sur provisions réglementées - réserves des plus-values nettes d'impôt | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7678 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | 0 00 € | 0 00 € | 0 0% |
| 7679 | Revenus sur provisions réglementées | | | | | | | |

| TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL ANNEXE | | 4 539 443,02 € | 6 567 739,31 € | 0,00 € | 1 000,00 € | 4 547 915,07 € | 4 574 742,32 € | 351 827,25 € | 2,00 % |
|---|--|----------------|----------------|--------|------------|----------------|----------------|--------------|--------|
| Résultats antérieurs reportés dans le compte de la participation identifiés | | | | | | | | 2,00 € | 0,00 % |
| Résultats antérieurs reportés dans le compte de la participation non identifiés | | | | | | | | 2,00 € | 0,00 % |

2° constate, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus.

Mme Jeannine Durepaire n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **Approuve** l'ERRD de l'EHPAD du Pré de l'Etang,
- **Constate** que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

12 Finances. Affectation des résultats 2024 – Budget EHPAD du Pré de l'Etang

Madame la Vice-Présidente informe l'Assemblée que le compte administratif et le compte de gestion 2024 font ressortir un excédent de 756 213.83 euros dans la section de fonctionnement.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

| FONCTIONNEMENT | Hébergement | Dépendance
soins | TOTAL |
|---|--------------------|-----------------------------|---------------------|
| Résultat d'exploitation 2024
compte 12 | -205 985.84 € | 377 802.14 € | 131 816.30 € |
| Déficit antérieur compte 119 | -373 042.78 € | | -373 042.78 € |
| Excédent antérieur compte 110 | 0 € | 997 440.31 € | 997 440.31 € |
| Résultat 2024 à affecter | -579 028.62 € | 1 335 242.45 € | 756 213.83 € |

| Affectation du résultat
2024 | Hébergement | Dépendance
soins | TOTAL |
|--|--------------------|-----------------------------|---------------|
| Reprise sur réserve compte
1068631 | 0 € | 0 € | 0 € |
| Déficit compte 119031 | -579 028.62 € | 0 € | -579 028.62 € |
| Report à nouveau 10685
Excédent pour couverture BFR | | 500 000.00 € | 500 000.00 € |
| Report à nouveau 11032 | | 835 242.45 € | 835 242.45 € |
| | -579 028.62 € | 1 335 242.45 € | 756 213.83 € |

Situation après affectation

| | |
|----------------|----------------|
| Compte 10685 | 555 839.60 € |
| Compte 1068632 | 240 223.49 € |
| Compte 1068732 | 14 516.09 € |
| Compte 11032 | 1 335 242.45 € |
| Compte 11931 | 579 028.62 € |
| Compte 114133 | 4 658.82 € |

L'assemblée adopte cette décision à l'unanimité des membres présents.

13 Finances. Tarifs hébergement 2025 à appliquer au sein de l'EHPAD du Pré de l'Etang

Dans la mesure où, à ce jour, le budget du Département de la Charente n'a pas encore été adopté, cette décision est reportée à une prochaine séance.

14 Finances. Transfert de bien du budget de l'EHPAD du Pré de l'Etang vers le budget du CIAS CL

Avant de proposer le vote de cette décision, Arnaud LORANT apporte quelques précisions concernant cette opération de transfert.

Il convient de se prononcer sur l'autorisation de transfert de propriété du bâtiment dit « La Commanderie » présent dans l'actif du budget EHPAD du Pré de l'Etang vers l'actif du budget du CIAS de Charente Limousine.

Ce transfert représente en effet un intérêt afin d'assurer un meilleur suivi du bien, et de permettre des opérations patrimoniales sur cet actif.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **INTEGRE** au budget CIAS l'ensemble des biens constitutifs du bien « La Commanderie » présentés dans le tableau ci-annexé ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

15 Finances. Cession du bâtiment « La Commanderie » situé sur la commune de Confolens au profit de la CDC de Charente Limousine à l'euro symbolique

En vertu de l'article L5211-37 du CGCT, les projets de cessions d'immeubles par les EPCI (et ses établissements publics, dont le CIAS) sont soumis à consultation préalable et obligatoire du service des domaines dès le premier euro.

Dans le cas où le projet de cession relèverait de l'intérêt général, la collectivité peut, par délibération motivée déroger à la valeur fournie par le service des domaines.

Dans le cas présent, il vous est proposé la cession à l'euro symbolique de cette emprise, à la communauté de Charente Limousine. Cette cession à l'euro symbolique peut être justifiée par l'existence d'un intérêt général, et notamment par les motifs exposés ci-dessous :

- assurer la mise en cohérence du patrimoine bâtiminaire du CIAS de Charente Limousine, qui n'a pas vocation à gérer un parc immobilier qui ne soit pas en lien avec ses missions, conformément à l'article L.123-6 du CASF,
- assurer un programme lourd de travaux de réhabilitation de ce bâtiment,
- assumer le coût de charges de fonctionnement qui obèrent le CIAS de Charente Limousine et plus spécifiquement l'EHPAD du Pré de l'Etang.

Vu l'estimation des domaines en date du 10 octobre 2024,

Considérant que la parcelle cadastrée AE 413 à Confolens, appartient au domaine privé du CIAS,

Considérant que l'intérêt général attaché à la vente à l'euro symbolique est suffisant,

L'assemblée, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession par le CIAS de Charente Limousine du bâtiment « La Commanderie », cadastré AE 413 commune de Confolens, à l'euro symbolique, à la communauté de communes de Charente Limousine,
- **DIT** que l'acquéreur prendra à sa charge les frais et honoraires de notaire y afférents,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

16 Finances. MARPA Les Cèdres – Adoption de nouveaux tarifs de repas invités à compter du 15 avril 2025

Vu le contrat de séjour et le règlement intérieur appliqué au sein de la MARPA, proposant aux personnes extérieures à l'établissement de venir se restaurer,

Considérant que suite à l'organisation d'activités intergénérationnelles au sein de la MARPA, des enfants peuvent venir parfois déjeuner, de nouveaux tarifs sont proposés :

- | | |
|---------------------------|--------|
| - Enfants de 3 – 6 ans : | 3,50 € |
| - Enfants de 7 – 11 ans : | 5,00 € |

Le reste des tarifs des repas extérieurs votés le 04 avril 2023 restent inchangés.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** les tarifs présentés ci-dessus,
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

17 Organisation d'une soirée cabaret à la Ferme St Michel à Confolens par l'EHPAD du Pré de l'Etang

Madame la Vice-Présidente informe l'Assemblée :

Que l'EHPAD va organiser une soirée cabaret le 17 mai 2025 de 18 heures à 20 heures à la Ferme Saint-Michel à Confolens avec la compagnie Brin de Femmes.

Le coût de la prestation est de 2 000 euros. L'entrée est de 10 euros et sera gratuite pour les résidents.

La capacité d'accueil de la salle est de 170 places assises. 40 places seront réservées aux résidents.

Les recettes seront alimentées par les entrées au spectacle, les boissons et les tapas vendus à l'entracte et le repas proposé à la fin du spectacle.

L'objectif de cette soirée est le suivant :

- Créer une dynamique autour de l'EHPAD
- Réaliser une activité festive pour les résidents et leurs proches
- Sortir les résidents de leur quotidien
- Ouvrir vers l'extérieur, en conviant l'ensemble de la population

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide de :

- **APPROUVER** l'organisation de la soirée cabaret organisée par l'EHPAD du Pré de l'Etang, selon les dispositions présentées ci-avant,
- **AUTORISER** Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

18 Finances. Modification de la régie de recettes « restauration du personnel » de l'EHPAD du Pré de l'Etang

Suite à l'organisation d'une soirée cabaret à la Ferme St Michel à Confolens par l'EHPAD du Pré de l'Etang, il est nécessaire de modifier la régie de recettes de restauration du personnel en établissant un avenant n°5 présenté ci-dessous :

« Monsieur le Président expose que pour rationaliser les régies et faciliter ainsi le recouvrement des recettes, il est préconisé de regrouper les régies de recettes et d'avance, à savoir :

- régie de recettes de restauration du personnel, fonctionnement permanent,
- régie animation qui ne fonctionne que pendant la période de Noël pour la vente d'objets confectionnés par les résidents de l'EHPAD, régie manifestations diverses impliquant la mise en place d'une buvette et d'une petite restauration ainsi que d'une entrée aux spectacles,
- régie distributeur de boissons chaudes.

Ce regroupement permettra d'utiliser le terminal de paiement déjà acquis et le suivi des recettes dans un seul compte de dépôt.

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération du CIAS en date du 21 octobre 2021 autorisant le Président à modifier les régies communautaires en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 20-2018 du 30 janvier 2018 créant la régie de recettes pour la restauration du personnel et ses avenants,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 24/11/2023 ;

DECIDE

la modification des articles de l'acte constitutif modifié de la régie de recettes ainsi :

ARTICLE 4 - Les produits suivants seront ajoutés à la liste des produits autorisés : décorations de Noël confectionnées par les résidents de l'Ehpad du Pré de l'Etang dont la liste figure en annexe. Elle peut être actualisée chaque année par délibération. Les produits suivants seront également ajoutés tels que des boissons, des produits de petite restauration et des entrées aux spectacles. Ils pourront être actualisés chaque année par délibération.

ARTICLE 12 - Le Président de l'Ehpad du Pré de l'Etang et le comptable public assignataire de Confolens sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Les autres articles ne sont pas modifiés. »

Liste des recettes encaissées pour la partie manifestations diverses

| | |
|----------------------------------|--------|
| - Entrée spectacle | 10 € |
| - Vin chaud | 1 € |
| - Chocolat chaud | 1 € |
| - Bière | 2.50 € |
| - Cocktail | 4 € |
| - Soft | 2 € |
| - Cornet apéro | 4 € |
| - Cornet wrap | 4 € |
| - Frites | 2 € |
| - Assiettes garnies | 6 € |
| - Dessert | 2 € |
| - Crêpes (sucre) | 1 € |
| - Crêpes (confiture ou nutella) | 1.50 € |
| - Gaufres (sucre) | 2 € |
| - Gaufres (confiture ou nutella) | 2.50 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration :

- **APPROUVE** la régie de recettes de recettes selon les dispositions indiquées ci-avant,
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à mettre en œuvre la présente délibération.

Questions diverses

- Jeannine Durepaire évoque la journée de solidarité 2025 qui aura lieu le mercredi 13 août 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La Vice-Présidente,

Jeanine DUREPAIRE



